

ANNEXE 4 : Modalités de calcul du bilan azoté

Au titre du présent arrêté, il est demandé de calculer le solde du bilan azoté à la parcelle. Ce calcul de bilan vise à vérifier l'écart entre la dose apportée et la dose qu'il aurait fallu apporter compte tenu du rendement réalisé.

La méthode de calcul du solde du bilan azoté à appliquer pour la région d'Ile-de-France est la suivante :

Solde du bilan azoté =

(dose totale apportée - dose totale prévue lors du calcul de la dose prévisionnelle) - [b*(Rdt_{réalisé} - Rdt_{objectif utilisé pour le calcul prévisionnel})]

Avec :

Rdt = rendement exprimé en quintaux par hectare.

b = besoin en azote de la culture

Les doses d'azote sont exprimées en kilogramme d'azote par hectare. Elles tiennent compte à la fois des apports d'engrais minéraux (X) et des apports par les PRO (Xa) et des apports par l'irrigation (Nirr).